



Montpellier, le 3 janvier 2012

Décision n° 01/2012

Objet: Fermeture de l'établissement public Parcs nationaux de France en 2012

Le Directeur de Parcs nationaux de France

décide

L'établissement public Parcs nationaux de France sera fermé le lundi 30 avril 2012, le lundi 7 mai 2012, le vendredi 18 mai 2012, le vendredi 2 novembre 2012, le lundi 24 décembre 2012 et le lundi 31 décembre 2012.

Le service Ressources Humaines de l'établissement débitera 6 jours de RTT à l'ensemble du personnel.

Le Directeur,

Michel Sommier